



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 9 août 2021

Une nouvelle cité éducative pour la ville de Toulouse

Depuis 2019, le ministère de la Ville et le ministère de l'Éducation Nationale ont labellisé 80 cités éducatives en France **dont celle du Grand Mirail labellisée début 2020, accompagnée sur trois ans par l'État à hauteur de 1,950 millions d'euros.**

Portée par la préfecture et la mairie de Toulouse, **une deuxième cité éducative sera mise en place à partir du mois de septembre pour les quartiers Izards-Borderouge Nord. Un soutien de 370 000 euros par an sera apporté jusqu'à la fin de l'année 2023.**

Comme la cité éducative du Grand Mirail, cet écosystème de l'éducation à l'échelle d'un territoire permettra d'offrir aux élèves des quartiers Nord un cadre d'apprentissage renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle et sera piloté par l'État, l'Académie de Toulouse, la mairie de Toulouse et Toulouse Métropole.

Deux coordinateurs seront dédiés à cette mission (un pour l'éducation nationale et un pour la mairie de Toulouse) pour répondre aux enjeux forts liés à la jeunesse sur ce territoire.

L'ambition des cités éducatives

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les « devoirs faits », le « plan mercredi » ou encore les plus de 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'obligation de scolarité à 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires souhaitée par le Président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs – services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants – dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

